

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

NOTAPIERRE

société civile de placement immobilier à capital variable
siège social : 2, rue Montesquieu – CS 11120 - 75039 Paris cedex
RCS PARIS 347 726 812

AVIS DE RÉUNION

Les associés de la SCPI Notapierre sont convoqués en assemblée générale ordinaire **le jeudi 12 juin 2025**, au siège social de la société, à 14h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes ; quitus à la société de gestion et au conseil de surveillance,
2. approbation et reconduction des conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier,
3. affectation du résultat de l'exercice,
4. approbation des valeurs comptables, de réalisation et de reconstitution de la société,
5. autorisation donnée à la société de gestion de contracter des emprunts, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme,
6. autorisation de distribuer tout ou partie du compte « plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immeubles »,
7. autorisation donnée à la société de gestion de doter le fonds de remboursement,
8. conditions de rémunération du conseil de surveillance pour l'exercice 2025,
9. élections au conseil de surveillance,
10. pouvoirs en vue des formalités.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution - L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport annuel, les comptes et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, qui font ressortir un résultat net de 105 629 469,30 € ainsi qu'un capital social de 1 930 076 760,40 €.

L'assemblée générale ordinaire donne quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice à la société de gestion.

L'assemblée générale ordinaire donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2024.

Deuxième résolution - L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, en approuve la conclusion.

Troisième résolution - L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation et la répartition des résultats 2024 telles qu'elles lui sont proposées par la société de gestion.

Elle décide d'affecter :

- le résultat de l'exercice d'un montant de 105 629 469,30 €
- augmenté du report à nouveau créditeur antérieur de 37 246 032,58 €,
- soit un bénéfice distribuable de 142 875 501,88 €,

de la façon suivante :

- distribution d'une somme de 109 482 063,20 € (déjà versée sous forme d'acomptes aux associés) ;
- et le solde, soit 33 393 438,68 €, au compte de report à nouveau.

En conséquence, le dividende unitaire pour 12 mois de jouissance est arrêté à 13,944 € et le compte de report à nouveau s'élèvera à 33 393 438,68 €.

Quatrième résolution - L'assemblée générale ordinaire approuve les valeurs comptables, de réalisation et de reconstitution de la société telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport annuel de la société de gestion, à savoir :

- valeur nette comptable : 2 405 655 625,13 €, soit 304,02 € par part,
- valeur de réalisation : 2 076 657 747,78 €, soit 262,44 € par part,
- valeur de reconstitution : 2 450 481 108,61 € soit 309,69 € par part.

Cinquième résolution - L'assemblée générale ordinaire autorise la société de gestion à contracter des emprunts, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme dans la limite globale de 25 % de la capitalisation arrêtée au 31 décembre de l'année écoulée (la capitalisation est égale au nombre de parts émises multiplié par le prix de souscription), et dans les limites fixées par l'article L.214-101 du Code monétaire et financier. L'assemblée générale ordinaire autorise la société de gestion à consentir toutes garanties nécessaires à la souscription de tout emprunt. La présente autorisation sera valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sixième résolution - L'assemblée générale ordinaire confirme l'autorisation précédemment donnée à la société de gestion de distribuer tout ou partie du compte « plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immeubles », en fonction de la réalisation desdites plus-values et du niveau de l'impôt acquitté par la SCPI pour le compte des associés au moment de la signature des ventes, conformément au régime des plus-values actuellement en vigueur.

Septième résolution - L'assemblée générale ordinaire confirme l'autorisation précédemment donnée à la société de gestion, si le besoin s'en présentait, de doter le fonds de remboursement à partir de produits de cession du patrimoine locatif. Le montant total des dotations autorisé pour un exercice ne pourra excéder 1 % de la capitalisation appréciée au 31 décembre de l'exercice précédent.

La présente autorisation sera renouvelable chaque année par l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre précédent.

Huitième résolution – L'assemblée générale ordinaire fixe à 15 000 € la rémunération globale à allouer au conseil de surveillance pour l'exercice 2025, indépendamment du remboursement des frais de déplacement de ses membres.

Neuvième résolution – L'assemblée générale ordinaire :

- prend acte que le mandat de huit membres du Conseil de Surveillance arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale,
- nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, les huit candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi les quatorze candidats figurant dans la liste annexée aux présentes résolutions.

Dixième résolution – L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

*La société de gestion
Unofi-Gestion d'Actifs*

Annexe aux résolutions CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres sortants sollicitant le renouvellement de leur mandat sont les suivants :

Candidat	âge au 07/03/25	Qualité	PARTS DÉTENUES au 7 mars 2025		
			Pleine propriété	Usufruit	Nue propriété
AUBRY-MARAIS Gilles	71 ans	- président sortant du Conseil de surveillance - notaire honoraire, domicilié aux Allues (73) - ancien 1 ^{er} vice-président de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Chambéry - ancien membre du jury du concours des Offices créés - ancien membre de la commission d'aptitude à la mention de spécialisation "droit des collectivités locales"	932	286	278
ADIASSE Olivier	58 ans	- notaire associé à Armentières (59) - ancien chargé d'enseignement à la Faculté Libre de Droit de Lille et au CFPN	1 425		
BLEVIN Pierre	69 ans	- notaire honoraire, domicilié à La Trinité sur Mer (56) - ancien notaire associé à Carnac (56) - ancien 1 ^{er} syndic et vice-président de la Chambre des notaires du Morbihan	873		
CHATON Eric	69 ans	- notaire honoraire, domicilié à Troyes (10) - président honoraire de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Reims - ancien délégué de Cour dont 2 années en qualité de représentant du CSN au bureau de l'assemblée de liaison	1 430		
MARTIN André	72 ans	- notaire honoraire, domicilié à Saint-André-des-Eaux (44) - ancien notaire associé à Herbignac (44) - ancien syndic, puis premier secrétaire de la Chambre des notaires de Loire-Atlantique - ancien président du comité technique siégeant au conseil régional	696		
SIMON Denis-Pierre	68 ans	- notaire honoraire, domicilié à Chatillon (69) - ancien président du Conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Lyon - ancien membre du bureau Rhône-Alpes INAFON Lyon - ancien président du mouvement Jeune Notariat	422		204

		- ancien président de l'Université Nationale du Notariat - au CSN, ancien membre du bureau des Rencontres Notariales et du groupe Projet Notaires de France - président fondateur de l'association du centre notarial de droit européen ACENODE			
TURLUR Gérard	58 ans	- retraité, domicilié à Niozelles (04) - ancien notaire associé à Forcalquier (04) - président honoraire du Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel d'Aix en Provence - ancien président de la Chambre des notaires des Alpes de Haute-Provence - co-gérant et Président de sociétés			1 930

Les associés qui ont envoyé leur candidature sont :

Candidat	âge au 07/03/25	Qualité	PARTS DÉTENUES au 7 mars 2025		
			Pleine propriété	Usufruit	Nue propriété
BACQUER Jean-Michel	73 ans	- retraité, domicilié à Barcelonnette (04) - ancien directeur de régimes de retraite auprès de l'Ircantec et de la CNRACL - ancien administrateur général, rattaché à la Caisse des dépôts et consignations - membre de la commission Prospective de l'association Préfon Retraite	430		242
BBSCC SCI (PAULET Bernard)	--	- société civile de gestion patrimoniale de M. Bernard PAULET (72 ans), retraité, ancien commissaire aux comptes de plusieurs SCPI, dont la SCPI NOTAPIERRE, membre du conseil de surveillance de SCPI dans deux groupes financiers distincts (SCPI Opus Real et SCPI Placement Pierre)	174		
BEKAERT Robert	64 ans	- retraité, domicilié à Saint-Contest (14) - ancien notaire à Caen (14) - ancien responsable du marché des professionnels Haute et Basse Normandie au Crédit Foncier de France - ancien expert immobilier au Crédit Foncier de France - ancien chargé de cours en Master 2 Gestion de Patrimoine à l'Université de Caen	334		
KIA Colin	25 ans	- business analyst dans l'industrie du medical device, domicilié à Chilly-Mazarin (91) - compétences en matière de gestion du changement au niveau multi-site pour assurer la continuité d'activités à hautes valeurs ajoutées - forte exposition aux marchés financiers actions, pratiques de couverture de positions			120
MONTENON Xavier	50 ans	- manager / responsable des opérations au sein de l'office notarial Gaëlle Montenon à Fleury les Aubrais (45) - consultant expert en management de projet de création d'entreprise			250
NPIMMO SCI (DELECROIX Vincent)	--	- société civile représentée par son gérant, Me Vincent DELECROIX (42 ans), notaire à Bourbourg (59), titulaire d'un diplôme en gestion de patrimoine, ancien chargé d'enseignement dans le domaine du conseil en patrimoine à la Faculté libre de droit de Lille et trésorier d'un Ehpad à structure associative d'utilité publique	280		
SAULNIER Benoît	68 ans	- notaire honoraire, domicilié à Gennes-Val-de-Loire (49) - ancien président de la Chambre des notaires du Maine-et-Loire - ancien chargé d'enseignement en master 2 de gestion de patrimoine à l'ESSCA - titulaire d'un diplôme universitaire de 3^{ème} cycle expert en gestion de patrimoine		684	408